

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35
Nombre de présents :	30
Convocations :	3 AVRIL 2026

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOUE, M. Valentin DUCEPT, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Cécile FRERET, M. Luc LESIEUR, M. Jean-Bernard YON, M. Laurent CASSARD, Mme Pascale PETIT, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, Mme Martine HURAY, Mme Caroline SAPOWICZ, Mme Maria LEMARCHAND, Mme Gwenaëlle POIRIER CREPIN, Mme Virginie GROSJEAN, Mme Anaïs BRUYERE, Mme Evelyne DENOYELLE, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, M. Marc AVENEL, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Tom GERARD, M. Yannick EMERAUD, Mme Julie GODICHAUD, Mme Mélaïne GODEY, M. Alexis VERNIER, Mme Letycia-Murielle OSSIBI.

--ooOoo--

M. Christophe DELAMARE
Mme Niswat ABDOURAZAKOU
M. Mohammed DERGHAM
M. Stéphane FERRAND
M. Pierre GONNEVILLE

Pouvoir à M. Clément THEODORE
Pouvoir à Mme Laurence RENOUE
Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
Pouvoir à Mme Adeline POLLET
Pouvoir à M. Valentin DUCEPT

--ooOoo--

Monsieur Jean-Bernard YON remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : Désignation d'un représentant de la ville au Conseil d'Administration de la société anonyme coopérative de production HLM Normandie Habitat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-21, L 2121-33,

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, notamment les articles R 422-28 et R 422-27, L422-2-1

Vu les statuts de la SA coopérative de production HLM Normandie Habitat,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire au sein du Conseil d'Administration de la SA coopérative de production HLM Normandie Habitat,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination,

Il vous est proposé de désigner Alexis RAGACHE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,
Alexis RAGACHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20260409-2026-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

Publication : 15/04/2026

Voies des délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication – le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen, accessible sur le site www.telerecours.fr